

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de ESSEY-LES-NANCY
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	ELN-1-2026
Date de mise en ligne :	Le lundi 16 février 2026 à 18:30:01
Date de clôture :	Le mardi 07 avril 2026 à 17:00:00
Titre :	Contrat d'Exploitation et de Maintenance des Installations thermiques et aérauliques
Descriptif :	Fourniture d'énergie, l'exploitation et la maintenance des installations techniques

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 10 Posée le 25/03/2026 à 16:31:46

Bonjour, merci par avance pour votre réponse à la question suivante :

Au CCTP page 2.1.4.2 page 23, il est demandé en base et en variante des travaux P3 axe de Progrès portant sur une GTC de niveau C dans le cadre du Décret BACS.

Ce décret demande la mise en place de compteur et de sous comptage.

Le CCTP n'étant pas explicite sur ce point, merci de confirmer qu'il est attendu uniquement un comptage des énergies gaz ou RCU, d'eau chaude sanitaire (si pertinent) et de ventilation (si significatif) ?

Si non quelles sont les exigences de la ville sur ce point ?

Merci d'avance

Répondue le 30/03/2026 à 08:51:50

"Se référer à la norme NF EN ISO 52120-1 : elle définit les principes d'automatisation, de régulation et de gestion énergétique des bâtiments.

Elle établit une classification en 4 niveaux (A à D) pour évaluer l'efficacité énergétique des systèmes de GTB.

Le niveau C demandé est le niveau minimal de conformité et d'exigence du décret BACS.

Il correspond à une GTB disposant de fonctions de régulation automatique et de supervision centralisée. Il permet de piloter les installations par zones, d'appliquer des consignes horaires, et de suivre les consommations via un superviseur.

Au sens du décret, il est obligatoire que ces dispositifs de mesure permettent de mesurer, par zone fonctionnelle et à un pas de temps horaire, les données de production et de consommation énergétique des systèmes techniques du bâtiment."

Question n° 9

Posée le 24/03/2026 à 09:45:12

Bonjour,

dans le fichier des questions/réponses, nous mentionnez un fichier :

MandatGRDFDeveloppementP1EsseylesNancy.pdf

Sauf erreur de notre part, celui-ci n'est pas sur la plateforme, pourriez-vous nous l'envoyer svp ?

Vous en remerciant par avance,

bien cordialement

Répondue le 26/03/2026 à 15:41:18

Voici le fichier.

Fichier transmis : MandatGRDF-DeveloppementP1EsseylesNancy1.pdf

Question n° 8

Posée le 23/03/2026 à 10:30:51

bonjour, merci par avance pour vos réponses aux questions suivantes :

Question 5

Page 9 du CCTP, il est demandé au titre des prestations P2 "les caissons d'extraction des hottes de cuisine dans leur ensemble".

L'annexe 1 du CCTP ne mentionne pas ce type d'équipement, la visite des installations n'en a pas montré non plus. Pouvez-vous confirmer l'absence de ces équipements au marché ? A défaut, merci d'indiquer les quantitatifs par site.

Question 6

Au CCTP page 15 il est demandé de réaliser des analyses annuelles de légionelles ? Lors de la visite, il n'a pas été constaté de production ECS collective issue des chaudières, ni de robinets de prélèvements. Pouvez-vous communiquer le nombre de prélèvement réalisé actuellement par site ? A défaut les sites équipés de douche collective ?
bien cordialement

Répondue le 26/03/2026 à 15:40:05

Question 5: "Ces prestations sont bien incluses au contrat, les quantités sont les suivantes :

Salle Maringer: 1

Cantine du Haut château: 1"

Question 6: "Le contrat d'exploitation concerne uniquement les installations de production ECS centralisées

Aujourd'hui, il n'y a pas de production d'eau chaude sanitaire collective.

Si au cour du marché de telles installations sont mises en place, l'article en question s'appliquera et à la date d'effet de l'avenant intégrant ces installations."

Question n° 7

Posée le 20/03/2026 à 14:53:35

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation relative au marché « d'Exploitation et de Maintenance des

Installations thermiques et aérauliques», nous souhaitons obtenir des précisions concernant le

périmètre attendu pour la mise en œuvre de la GTC de niveau C au titre du décret BACS.
Pouvez-vous préciser si votre attente porte sur :

une mise en conformité complète au décret BACS, incluant notamment la mise en place d'un plan de comptage énergétique détaillé (comptage par circuit hydraulique, comptage de l'ECS, des systèmes de ventilation et des consommations électriques),

ou

la mise en place d'un système de GTC limité au pilotage et à la régulation des installations (chaudières et réseaux hydrauliques), sans déploiement exhaustif du plan de comptage énergétique ?

Cette précision est nécessaire afin d'ajuster au mieux notre proposition technique et financière.

Nous vous remercions par avance pour votre retour.

Cordialement,

Répondue le 26/03/2026 à 15:36:39

"Se référer à la norme NF EN ISO 52120-1 : elle définit les principes d'automatisation, de régulation et de gestion énergétique des bâtiments.

Elle établit une classification en 4 niveaux (A à D) pour évaluer l'efficacité énergétique des systèmes de GTB.

Le niveau C demandé est le niveau minimal de conformité et d'exigence du décret BACS.

Il correspond à une GTB disposant de fonctions de régulation automatique et de supervision centralisée. Il permet de piloter les installations par zones, d'appliquer des consignes horaires, et de suivre les consommations via un superviseur.

Au sens du décret, il est obligatoire que ces dispositifs de mesure permettent de mesurer, par zone fonctionnelle et à un pas de temps horaire, les données de production et de consommation énergétique des systèmes techniques du bâtiment."

Question n° 6

Posée le 17/03/2026 à 08:43:29

Dans l'article 2.1.4.2 : "Le remplacement des anciens circulateurs par des pompes à débits variables pourra être proposé."

Quels sont les sites concernés ?

Répondue le 26/03/2026 à 15:22:20

Tous les sites sont concernés. Le candidat fait le choix de proposer ces améliorations et de justifier d'un calcul de temps de retour

Question n° 5

Posée le 16/03/2026 à 13:47:41

Bonjour,

merci par avance pour vos réponses aux questions suivantes :

Question 1 :

Article 8.1 du CCAP, il est demandé : « Pour le Gaz Naturel, il sera proposé obligatoirement une offre de marché et une offre en prix fixe. L'offre de marché comprendra un mécanisme de swap. »

Merci de confirmer que le terme « offre de marché » est un contrat de fourniture PEG NORD MA ?

Les mécanismes de SWAP n'existent plus, est ce que la collectivité indiquera sa position

pour un contrat de fourniture de gaz à prix fixe lors de la notification de marché ?

Question 2 :

Article 11.2 du CCAP, pouvez vous préciser quelles sont les composantes gazières retenues dans le calcul du prix unitaire k pour un marché MTI ?

Question 3

Dans le cadre de la variante 1 imposée, le générateur d'air chaud de l'église est supérieur à 70 kw tombant sous le décret bacs .

Vu la faible occupation de l'église, est ce que cette prestation de GTC est bien à chiffrer pour ce site ?

Question 4

Merci de confirmer que l'hygiénisation des gaines d'air est exclue des prestations de maintenance (réseau CTA et VMC) ?

Bien cordialement

Répondue le 26/03/2026 à 15:16:55

Les réponses en pièce jointe.

Cordialement

Fichier transmis : Fichierreponses1.pdf

Question n° 4

Posée le 16/03/2026 à 09:38:22

Bonjour,

Il est demandé de chiffrer en base, puis en variante une GTC répondant au décret BACS pour les 2 échéances réglementaires.

Pourriez-vous svp nous transmettre la puissance des échangeurs mis en place pour les 3 sites raccordés au RCU?

Merci.

Répondue le 23/03/2026 à 14:08:08

Bonjour

Voici les puissances demandées:

Ecole élémentaire Mouzimpré = 60kW de PS

Ecole maternelle Delaunay = 45 kW de PS

Salle des fêtes Maringer = 115kW de PS

Cordialement

Question n° 3

Posée le 11/03/2026 à 14:51:29

Bonjour,

Dans le cadre de l'offre P1 à fournir, pouvez-vous s'il vous plait nous retourner le mandat ci joint complété et signé ?

Merci.

Fichier transmis : MandatGRDFDeveloppementP1EsseylesNancy.pdf

Répondue le 12/03/2026 à 15:23:21

Bonjour

Voici le mandat signé.

L'article 0 du RC autorise déjà la récupération des données.

Cordialement

Fichier transmis : MandatGRDF-DeveloppementP1EsseylesNancy.pdf

Question n° 2

Posée le 09/03/2026 à 10:16:51

Bonjour,

Pouvez-vous s'il vous plait nous accorder un report de délai pour la remise du dossier?

Merci.

Répondue le 12/03/2026 à 15:24:22

Bonjour

Non il n'y a pas de report de délais. Le marché est en ligne depuis le 16 février 2026.

Cordialement

Question n° 1

Posée le 03/03/2026 à 15:21:01

Bonjour,

Dans le Règlement de consultation à l'article 7.2, il n'est pas précisé de délai maximum pour poser des questions. Quel est ce délai ? Merci.

Répondue le 12/03/2026 à 15:25:46

Bonjour

La date limite pour poser des questions est fixée au 30 mars 2026.

Cordialement
